

Déclaration de la CFDT au CSE extraordinaire du 19 janvier 2021.

« Les élus CFDT regrettent la présentation de cette mise à jour du protocole sanitaire dans le cadre de la pandémie Covid pour aménager des mesures estimées trop restrictives par la direction du CMO. Suite à la présentation aux élus du CSE des nouvelles mesures sanitaires applicables au 15 janvier 2021 au CMO, il nous paraît illusoire de croire qu'un allègement est possible alors même que la conférence de presse du premier ministre du 14 janvier 2021 a présenté des annonces renforçant les mesures sanitaires avec un couvre-feu généralisé à 18h sur l'ensemble de notre territoire. Cette décision de la direction nous laisse perplexe sur la priorité donnée à l'activité commerciale au détriment de la protection des salariés. Les élus CFDT souhaitent rappeler à la direction leur attachement à garantir une protection maximale pour les salariés. Malheureusement, les nouvelles mesures sanitaires CMO présentées n'y répondent pas.

Nous regrettons que la direction :

- n'ait pas présenté ces éléments à la commission SSCT dont le rôle est d'étudier les documents mis à sa disposition et de préparer un avis argumenté pour un vote en CSE prévu le 14 janvier 2021.
- n'ait pas transmis ces documents aux représentants du personnel 3 jours avant la tenue de cette réunion comme précisé dans le règlement intérieur du CSE et validé par la direction.
- n'ait pas anticipé l'adaptation du protocole sanitaire du CMO en cas de mise en place d'un couvre-feu pour nos départements dans le but d'être réactif en cas de mise en place de cette mesure.
- n'ait même pas attendu la CSSCT extraordinaire du 15 janvier 2021 à 14h pour communiquer auprès des managers.

Les élus CFDT regrettent que la direction n'ait ajusté le protocole CMO que sous l'aspect purement réglementaire et législatif donné par le gouvernement. Une logique de bon sens et de flexibilité aurait permis une approche plus centrée sur la sécurité des hommes et les femmes de l'entreprise et aurait retenu une écoute plus favorable à notre égard.

Les élus CFDT souhaitent que la direction prenne de bonnes résolutions en matière de dialogue social dès ce début d'année et pour le PMT à venir afin de s'engager durablement aux côtés des partenaires sociaux à l'image de la raison d'être du CMO pour le nouveau PMT.

Pour compléter, il nous paraît de plus en plus difficile, voire illusoire, de croire en la volonté profonde de la direction d'agir en faveur de la protection des salariés du CMO alors que nous constatons et portons à votre connaissance régulièrement, depuis plusieurs mois, le non-respect du protocole sanitaire CMO et ce, sans aucune réprimande.

Les élus CFDT se portent bien entendu volontaires et à votre disposition pour travailler avec vous lorsqu'un protocole CMO plus réaliste et plus protecteur sera en cours d'élaboration.

Forts de ces constats, les élus CFDT votent donc défavorablement à l'application de ces nouvelles mesures d'organisation du travail à partir du 15 janvier 2021. »

Merci pour votre écoute.